EPAGE - Syndicat du Bassin Versant du Né (SBVNé)

Acteur local de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques



EPAGE = Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

EPCI-FP de l'EPAGE - SBVNé :

Partenaires financiers :

L'EPAGE - SBVNé agit au quotidien pour son territoire en conciliant préservation, restauration des milieux aquatiques et usages du territoire. À ce titre, il pilote des programmes d'actions, conduit des études et travaux, accompagne les collectivités et fédère l'ensemble des acteurs autour des enjeux liés à l'eau.

Les suivis réguliers permettent d'évaluer l'efficacité des interventions, d'orienter les actions et d'adapter la stratégie aux enjeux du bassin versant. L'approche du syndicat repose sur le dialogue, l'équilibre, le partage et le compromis, afin de construire ensemble un avenir respectueux des ressources naturelles.

Chaque action, qu'il s'agisse de restauration de rivières, de préservation de zones humides, de plantations de haies ou d'animations pédagogiques, contribue à faire du bassin un territoire vivant, durable et partagé.

SOMMAIRE :

Territoire et enjeux 3

Rôle et organisation de l'EPAGE - SBVNé 4-5

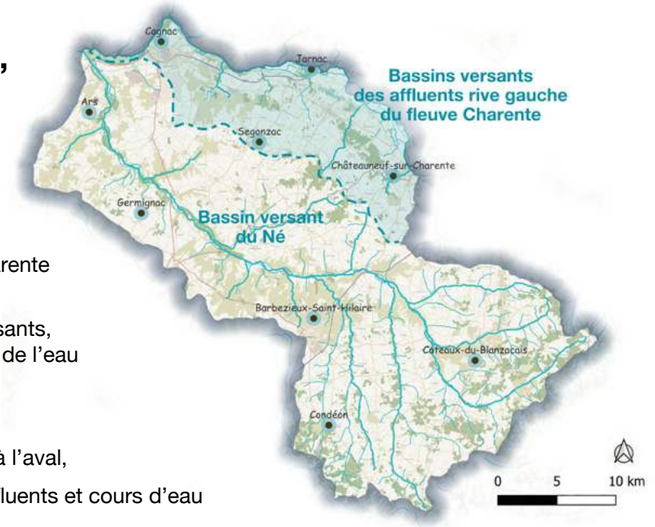
Les missions de l'EPAGE - SBVNé 6-11

Contacts 12



TERRITOIRE & ENJEUX

Le territoire de l'EPAGE - SBVNé, un territoire organisé autour de l'eau



Le territoire d'intervention de l'EPAGE - SBVNé correspond au bassin versant du Né, ainsi qu'aux affluents en rive gauche du fleuve Charente situés entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins.

Ce territoire est composé de plusieurs bassins versants, unités cohérentes permettant une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Agir à l'échelle du bassin versant permet :

- d'assurer la continuité des actions de l'amont à l'aval,
- de prendre en compte les interactions entre affluents et cours d'eau principaux,
- de concilier usages et préservation des ressources.

875 km² de superficie

900 km de cours d'eau

85 communes concernées

5 **EPCI-FP** membres

4 zones Natura 2000

Les enjeux du territoire et objectifs d'actions :

Bonne qualité de l'eau
Objectif : améliorer durablement la qualité des eaux de surface et souterraines.

Bon état des rivières, zones humides et milieux aquatiques associés
Objectif : restaurer leur fonctionnement naturel (quantité d'eau, qualité de l'eau et qualité des milieux/biodiversité).

Fragmentation des cours d'eau
Objectif : restaurer la continuité écologique pour rétablir la libre circulation de l'eau, des espèces et des sédiments.

Inondations et ruissellement
Objectif : limiter l'impact des crues, des ruissellements et l'érosion des sols. Favoriser le ralentissement des écoulements, l'infiltration des eaux et préserver/restaurer les zones d'expansion de crues.

Ressource en eau
Objectif : atténuer les crues et les étiages : ralentir, infiltrer et stocker l'eau dans les sols, restaurer les connexions rivières/nappes/zones humides.

Adaptation au changement climatique
Objectif : renforcer la résilience des territoires et des écosystèmes.

RÔLE & ORGANISATION

L'EPAGE - SBVNé :
Structure de gestion des eaux et des milieux aquatiques

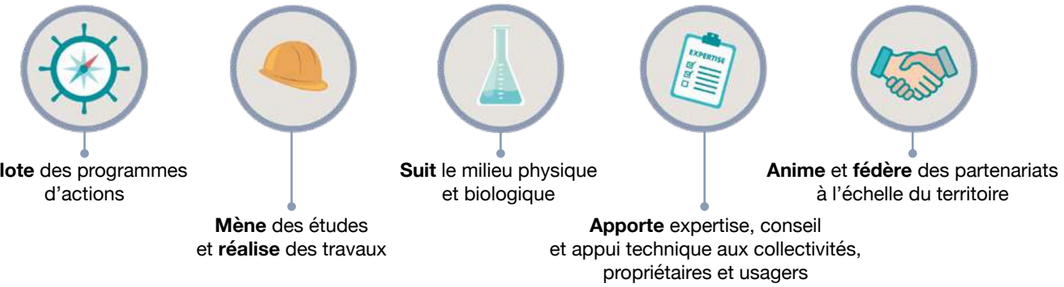
Le SBVNé est **l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)** de son territoire. À ce titre, il exerce pour le compte de ses intercommunalités membres la compétence **GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et agit dans le cadre de **l'intérêt général**.

La gestion de l'eau s'organise à l'échelle de **bassins versants**, l'échelle la plus cohérente pour agir efficacement sur les cours d'eau, les zones humides et la prévention des inondations.

La compétence GEMAPI :

Instaurée par la loi et rendue obligatoire depuis le 1er janvier 2018 pour les EPCI à fiscalité propre, la GEMAPI repose sur quatre grands items (article L211-7 du code de l'environnement) :
1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, ou plans d'eau
5° La défense contre les inondations
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines

Dans ce cadre, l'EPAGE - SBVNé :



Pilote des programmes d'actions

Mène des études et **réalise** des travaux

Suit le milieu physique et biologique

Apporte expertise, conseil et appui technique aux collectivités, propriétaires et usagers

Anime et **fédère** des partenariats à l'échelle du territoire

Une action structurée et planifiée

Les actions de l'EPAGE - SBVNé sont planifiées sur 10 ans dans le cadre d'un **Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)**, outil stratégique qui définit les priorités d'intervention. Élaboré à partir d'un diagnostic partagé du territoire et de la définition des enjeux, des objectifs et des actions, le PPG est instruit par les services de l'État et fait l'objet d'une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** soumise à enquête publique. Le PPG définit ainsi un programme de travaux planifié dans le temps, mis en œuvre par tranches annuelles et construit en cohérence avec les orientations et dispositifs des principaux partenaires financiers : Agence de l'eau Adour-Garonne, Départements, Région et Europe.

Le syndicat anime également le site Natura 2000 de la Vallée du Né et participe à des programmes pour améliorer la qualité de l'eau (programme Re-Sources de Coulonge et Saint-Hippolyte).

NATURA 2000

ReSources
AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Qui sommes-nous ?

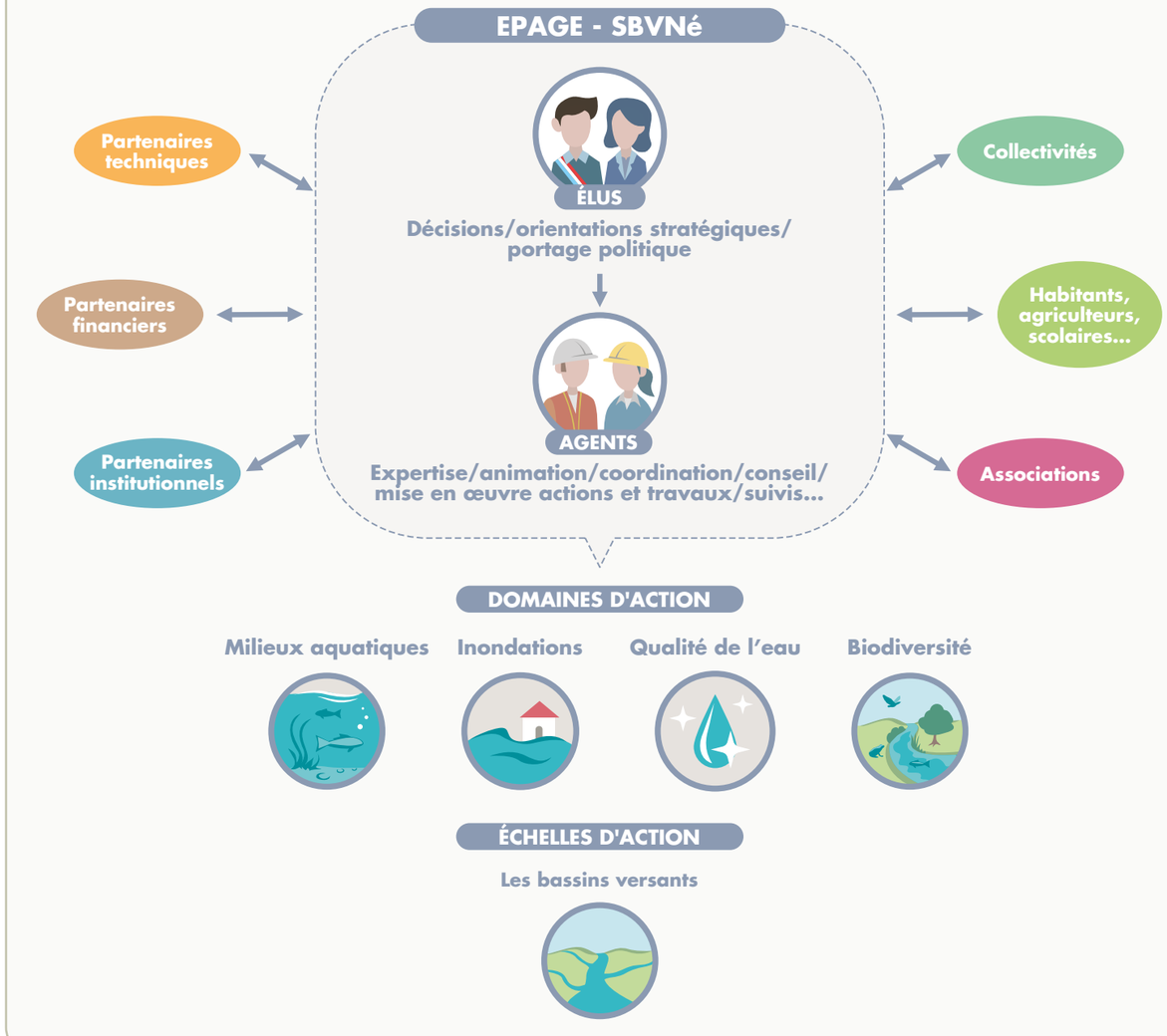
5 EPCI-FP membres :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Cognac
- La Communauté de Communes des 4B Sud-Charente
- La Communauté de Communes de la Haute Saintonge
- La Communauté de Communes de Lavalette Tude et Dronne
- La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême.

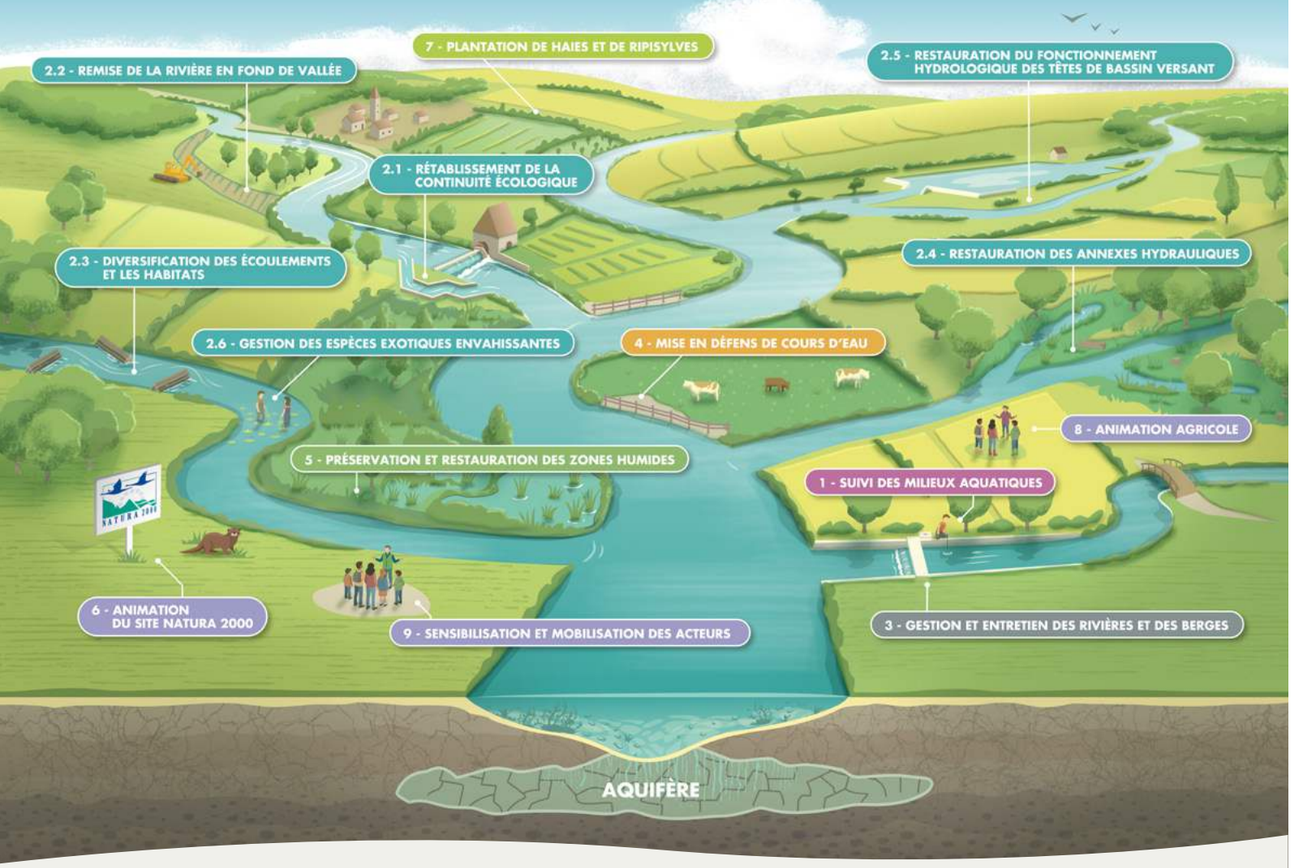
Organisation interne :

- Un comité syndical de 34 élus, dont 18 membres du bureau
- Des commissions thématiques
- Une équipe technique et administrative de 7 agents aux compétences complémentaires

L'EPAGE - SBVNé agit en lien étroit avec les collectivités, les habitants, les agriculteurs, les associations et les partenaires techniques, institutionnels et financiers.



LES MISSIONS DE L'EPAGE - SBVNÉ

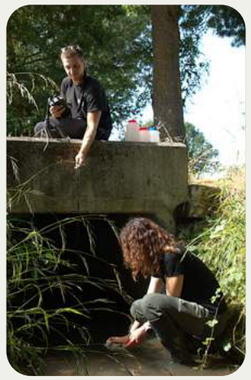


1 - Suivi des milieux aquatiques

Objectif : Améliorer la connaissance des milieux aquatiques afin d'adapter les actions, d'évaluer leur efficacité et d'identifier les pressions exercées sur le bassin versant.

Pour préserver et restaurer les cours d'eau et les zones humides, l'EPAGE - SBVNé réalise des suivis réguliers permettant d'évaluer l'état des milieux aquatiques. Plusieurs types de suivis sont mis en place :

- Suivis physico-chimiques et biologiques de l'eau ;
- Suivis hydrologiques et piézométriques pour observer les variations de débits en cours d'eau et des nappes ;
- Suivis naturalistes : poissons, invertébrés, flore et autres indicateurs biologiques.



2 - Restauration des cours d'eau et milieux aquatiques associés

Au fil du temps, de nombreux cours d'eau ont été rectifiés, recalibrés, déconnectés de leur fond de vallée, ou encore fragmentés par des ouvrages (moulins, seuils, plans d'eau). Ces évolutions ont tendance à uniformiser les habitats, à restreindre la circulation des poissons et des sédiments, et à rendre la rivière plus vulnérable aux étiages, aux crues et aux divers aléas météorologiques et climatiques.

L'EPAGE - SBVNé intervient ainsi pour préserver ou restaurer le fonctionnement écologique des rivières, en recherchant des solutions adaptées à chaque site. Ces solutions sont construites avec les acteurs locaux (propriétaires, usagers, collectivités, associations) et compatibles avec les usages du territoire.

2.1 - Rétablissement de la continuité écologique

Objectif : permettre la libre circulation des espèces et le transit sédimentaire.

Lorsqu'aucun usage n'est maintenu, la solution privilégiée est l'effacement de l'ouvrage, qui permet de rétablir pleinement les fonctionnalités naturelles du cours d'eau. Ces interventions s'accompagnent généralement de mesures correctives, telles que la mise en place de radiers, afin de stabiliser le profil en long et de limiter l'incision du lit dans les secteurs présentant des berges marquées. Lorsque l'effacement n'est pas envisageable, notamment en présence d'un usage actif ou d'un droit d'eau, d'autres solutions peuvent être mises en œuvre : aménagement d'une passe à poissons, création d'une rivière de contournement, ou adaptation de l'ouvrage existant.



2.2 - Remise de la rivière en fond de vallée

Objectif : reconnecter la rivière à sa nappe et tendre à un fonctionnement naturel.

Lorsque les conditions le permettent, le syndicat intervient pour redonner à la rivière son tracé naturel. La reconnexion avec la nappe d'accompagnement constitue l'enjeu central de ces opérations : elle permet de soutenir les débits en période d'étiage, d'alimenter les zones humides riveraines et d'estomper les effets des sécheresses. Au-delà de cet aspect quantitatif, la remise en fond de vallée favorise également la restauration des habitats aquatiques, le ralentissement des crues et la réduction des phénomènes d'incision.





2.3 - Diversification des écoulements et des habitats (renaturation)

Objectif : recréer une rivière plus vivante en restaurant la complexité morphologique du cours d'eau et les conditions favorables à la vie aquatique.

Les techniques mobilisées sont variées : recharge granulométrique, mise en place d'épis déflecteurs, de risbermes ou de banquettes, et ancrage de bois mort en rivière. Ces interventions, souvent légères, déclenchent des processus naturels durables : oxygénation des eaux, diversification des écoulements et des substrats, et réactivation des phénomènes naturels de dépôt et d'érosion qui façonnent le lit.





2.4 - Restauration des annexes hydrauliques

Objectif : redonner du fonctionnement à des bras secondaires, noues, zones de débordement et mares de plaine alluviale, souvent déconnectés ou colmatés.

Concrètement, ces interventions peuvent prendre plusieurs formes : ouverture sélective de la végétation arborée et arbustive pour créer des puits de lumière favorables au développement des plantes hélophytes, terrassement en pente douce pour recréer des zones de faible profondeur propices à la reproduction piscicole, ou réouverture de la connexion entre le bras principal et les bras annexes.

Les effets attendus sont nombreux : restauration d'habitats et de zones refuges pour la faune aquatique, soutien à la reproduction de certaines espèces dont le brochet, espèce dite « parapluie », enrichissement de la biodiversité, et contribution au rôle tampon des zones humides par le stockage temporaire de l'eau et l'atténuation des pics de crue.

2.5 - Restauration du fonctionnement hydrologique des têtes de bassin versant

Objectif : préserver la ressource en eau et soutenir les débits des cours d'eau en période d'étiage.

Les têtes de bassin versant, qui représentent souvent la majeure partie de la superficie d'un bassin, constituent des secteurs stratégiques pour l'alimentation des cours d'eau. Sur le territoire, la présence de nombreux plans d'eau peut, lorsqu'ils ne sont pas correctement équipés, affecter le fonctionnement hydrologique et réduire les débits en période sèche. L'EPAGE - SBVNé intervient pour restaurer le fonctionnement naturel de ces secteurs, notamment en accompagnant des projets d'aménagement de plans d'eau, et en recherchant avec les propriétaires des solutions conciliant les usages, les obligations réglementaires et les enjeux liés à la ressource en eau.





2.6 - Gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Objectif : limiter l'impact des espèces exotiques envahissantes.

Sur le territoire, les principales espèces ciblées sont les jussies (*Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*) et le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) deux plantes aquatiques dont la prolifération entraîne une uniformisation du milieu, une réduction de l'oxygénation des eaux et une concurrence forte avec les espèces locales.

Les interventions consistent principalement en l'arrachage manuel des foyers identifiés, l'évacuation et la gestion des biomasses extraites, ainsi qu'un suivi régulier des secteurs traités. Elles sont coordonnées à l'échelle du bassin versant, afin de limiter les risques de dissémination vers l'aval.

D'autres espèces exotiques envahissantes, aquatiques ou terrestres, peuvent également faire l'objet d'interventions ciblées selon les enjeux identifiés, notamment la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*).

3 - Gestion et entretien des rivières et des berges

Objectif : maintenir la fonctionnalité des rivières et limiter les risques tout en préservant la biodiversité.

Il est important de rappeler que le propriétaire riverain de cours d'eau, d'ouvrages hydrauliques (moulin, vanne, étang…) ou d'ouvrages de franchissement (pont, passerelle…), est le premier responsable de l'entretien de son bien et de son impact sur l'eau et les milieux aquatiques. L'EPAGE - SBVNé va au-delà des devoirs individuels et intervient dans le cadre de l'intérêt général, lorsque les enjeux dépassent la responsabilité individuelle ou nécessitent une coordination à l'échelle du bassin versant. Ces interventions sont conduites de manière sélective, dans le respect des équilibres écologiques.

Elles peuvent porter sur :

- la gestion des ouvrages hydrauliques dont le syndicat est gestionnaire, pour la régulation et le partage des eaux ;
- la gestion sélective et différenciée des embâcles, ces accumulations de bois et de débris végétaux qui peuvent, lorsqu'ils sont mal positionnés, présenter un risque hydraulique ou faire obstacle à d'autres actions ;
- l'entretien raisonné de la végétation rivulaire.



Guide pratique :

Pour plus d'informations sur les droits et devoirs des riverains de cours d'eau et propriétaires d'ouvrages, vous pouvez télécharger sur notre site internet le Guide pratique des propriétaires riverains de cours d'eau, de moulins et de plans d'eau.

4 - Mise en défens de cours d'eau

Objectif : préserver les berges et la qualité des cours d'eau en limitant l'accès direct du bétail.

La mise en défens consiste à installer, après signature d'une convention avec le propriétaire et l'exploitant, une clôture en retrait du haut de berge afin d'empêcher l'accès direct des animaux au cours d'eau. Cette action peut être complétée par l'aménagement d'un point d'abreuvement adapté lorsque cela est nécessaire.



En limitant le piétinement des berges, elle favorise leur stabilité, réduit les phénomènes d'érosion et les apports de matières en suspension dans l'eau. Elle contribue également à préserver la ripisylve, les habitats aquatiques et la qualité de l'eau. Cette pratique présente aussi un intérêt pour le bétail lui-même, en limitant son exposition à certains risques sanitaires liés au contact direct avec l'eau et les zones piétinées.

5 - Préservation et restauration des zones humides

Objectif : préserver les réservoirs de biodiversité et renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques.

Les zones humides jouent un rôle majeur dans l'équilibre hydrologique de nos rivières. Elles assurent entre autres des fonctions essentielles de stockage de l'eau et d'épuration naturelle. Leur préservation est donc essentielle sur notre bassin.

Ainsi depuis 2022, l'EPAGE - SBVNé accompagne les EPCI qui élaborent ou révisent leurs documents d'urbanisme. Il conduit des inventaires des zones humides afin d'améliorer les connaissances et de protéger ces zones sensibles dans les documents d'urbanisme.

Le syndicat réalise également des travaux, qui s'inscrivent dans le cadre de plans de gestion pluriannuels, qui visent à restaurer les fonctionnalités des zones humides du bassin.

Depuis 2023, l'EPAGE - SBVNé s'est engagé dans une stratégie foncière. Celle-ci a pour objectif de préserver et maintenir sur le long terme la gestion et la valorisation des zones humides. Chaque parcelle agricole acquise est confiée à un agriculteur local et volontaire, avec un cahier des charges favorisant une gestion compatible avec ces zones sensibles.



6 - Animation du site Natura 2000

Objectif : concilier activités humaines et préservation des milieux naturels remarquables.

Depuis 2022, l'EPAGE - SBVNé porte la présidence du site Natura 2000 de la Vallée du Né et de ses principaux affluents. Il en assure également l'animation à travers différentes missions : conseil et accompagnement des porteurs de projets dans la gestion de leur parcellaire, veille à la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets, programmes et politiques publiques locales, ainsi que l'animation des outils Natura 2000, notamment les aides agricoles destinées au maintien et à la préservation des prairies. Des actions de sensibilisation sont également menées auprès des scolaires du territoire afin de faire découvrir la biodiversité de la vallée du Né.

L'ensemble de ces missions vise à concilier la préservation de la biodiversité avec les activités humaines.



7 - Plantation de haies et de ripisylves

Objectif : limiter les ruissellements, les transferts de polluants, l'érosion des sols, améliorer l'infiltration de l'eau et favoriser la biodiversité.

La plantation de haies sur les versants et de ripisylves le long des cours d'eau constitue un levier essentiel pour préserver la qualité de l'eau et les sols. En structurant le paysage, ces aménagements végétaux ralentissent les écoulements, favorisent l'infiltration de l'eau et limitent les phénomènes d'érosion. Ils contribuent ainsi à limiter les transferts de polluants vers les cours d'eau et à réduire le risque d'inondation en freinant et en répartissant les volumes d'eau lors des épisodes pluvieux. Les haies jouent aussi un rôle essentiel pour la biodiversité en constituant des habitats et des corridors écologiques favorisant les déplacements, la reproduction et le refuge de nombreuses espèces.

Les ripisylves jouent également un rôle majeur dans le bon fonctionnement des milieux aquatiques : elles stabilisent les berges, filtrent les polluants avant leur arrivée dans la rivière, apportent de l'ombrage limitant le réchauffement de l'eau et offrent des habitats favorables à la biodiversité.

Le syndicat accompagne les agriculteurs et les collectivités dans leurs projets de plantation, de la définition du projet jusqu'à sa réalisation, afin de favoriser des aménagements cohérents, durables et bénéfiques pour l'ensemble du territoire.



8 - Animation agricole

Objectif : soutenir et accompagner les transitions agricoles en faveur de la qualité de l'eau.

L'EPAGE - SBVNé contribue à l'animation du programme Re-Sources des aires d'alimentation des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte, porté par l'EPTB Charente, Eau 17 et la CDA de La Rochelle, en partenariat avec les acteurs agricoles du territoire.

En tant que relais local, le syndicat accompagne les dynamiques agricoles en faveur de la qualité de l'eau, en lien avec les partenaires du territoire. Il intervient notamment dans l'appui aux transitions agricoles, la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement, la valorisation de références techniques ainsi que la coordination entre les différents acteurs locaux.

L'objectif est d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux enjeux du territoire, en partenariat avec les structures porteuses du programme.



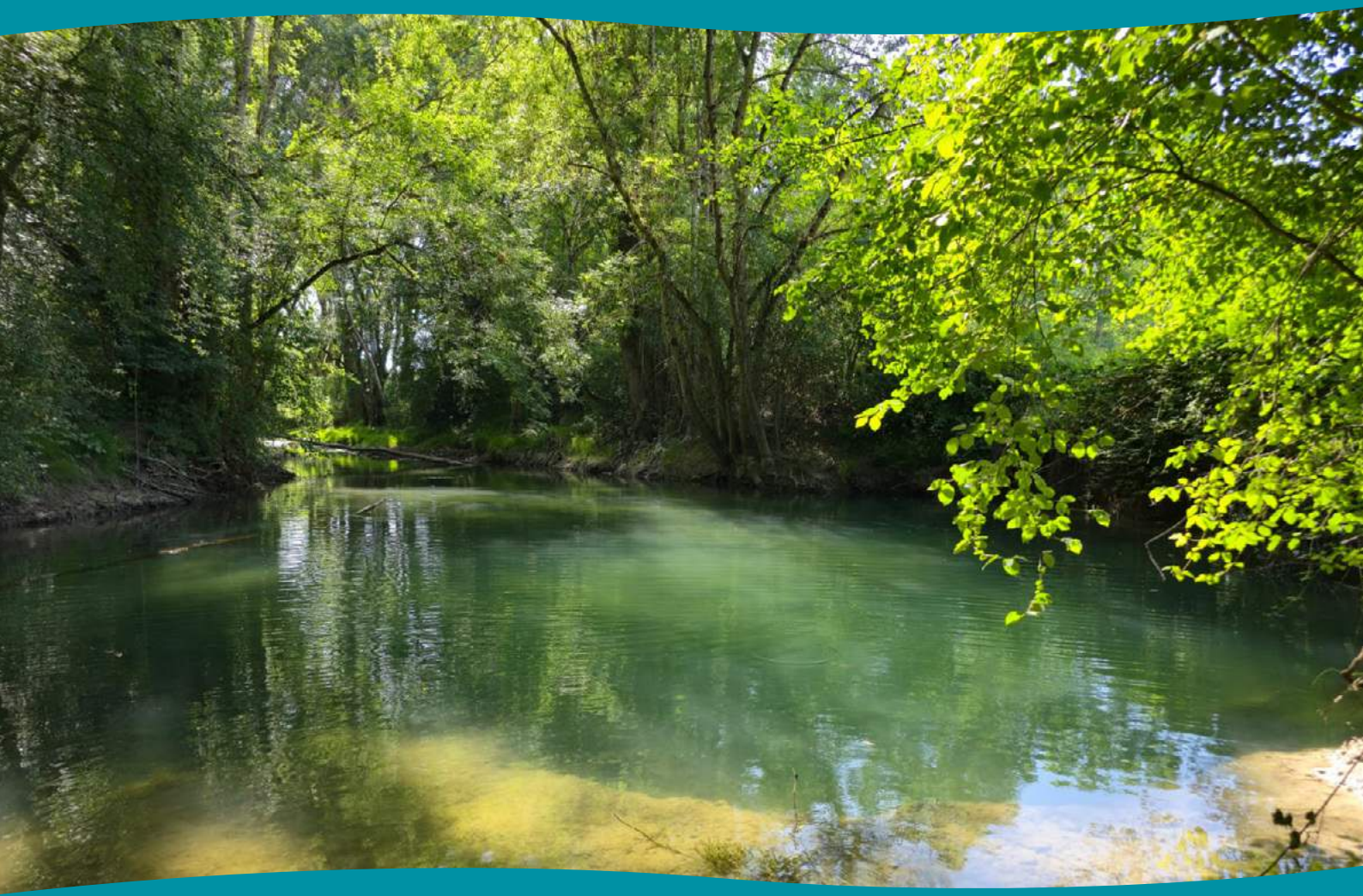
9 - Sensibilisation et mobilisation des acteurs

Objectif : sensibiliser aux enjeux du territoire et favoriser une prise de conscience collective.

L'eau est une responsabilité partagée : l'EPAGE - SBVNé agit pour informer, sensibiliser et fédérer l'ensemble des acteurs autour des enjeux du bassin versant. Le syndicat organise des animations scolaires, des interventions grand public, des journées techniques, et développe des actions de communication et d'échanges auprès des élus, des agriculteurs et des citoyens.

L'objectif est de renforcer la culture commune autour de l'eau sur le territoire, de favoriser la compréhension des enjeux locaux et d'encourager l'implication de tous dans la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.





« Ensemble, préservons nos rivières
et nos milieux aquatiques
pour les générations futures »

EPAGE - Syndicat du Bassin Versant du Né (SBVNé)

2186 route de l'Église – Chez Guérin
16300 Lagarde-sur-le-Né

05 45 78 74 45

secretariat@sbvne.fr

Les contacts des différents agents sont disponibles sur notre site internet.

https://sbvne.fr Syndicat du Bassin Versant du Né

Réalisation & illustration : Olivier Chérin - 2026